

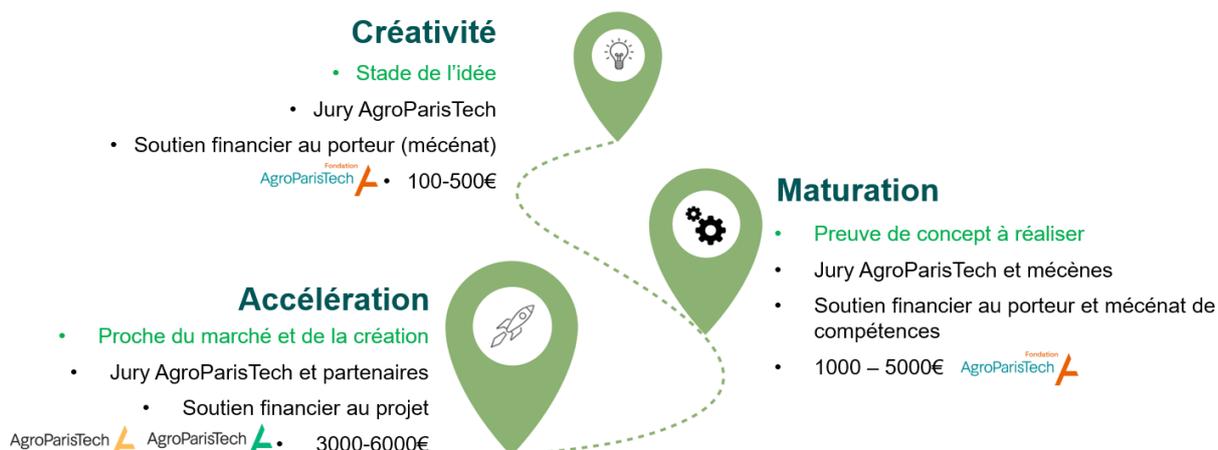
Appel à projets Entreprendre !

Organisé dans le cadre de l'itinéraire Entrepreneuriat d'AgroParisTech

Jury Maturation Edition décembre 2024

Règlement et critères d'éligibilité & d'évaluation

Vous êtes de la communauté AgroParisTech ? Vous avez un projet entrepreneurial dans les domaines du vivant ou de l'environnement ? Participez au comité de sélection de l'**Itinéraire Entrepreneuriat d'AgroParisTech** qui vous feront bénéficier de moyens pour vous aider dans votre projet, qu'il soit en cours de création (Jury Créativité), de maturation (Jury Maturation) ou de développement (Jury Accélération).



La Fondation AgroParisTech

La Fondation AgroParisTech reconnue d'utilité publique œuvre pour l'intérêt général en soutenant la recherche scientifique et l'excellence académique. Elle est convaincue que la compréhension des mécanismes du vivant, par la science et le partage des expériences de terrain, constitue un levier fondamental pour l'émergence d'une économie reposant sur le capital naturel, sa préservation et sa restauration.

Grâce au levier du mécénat de particuliers, de partenaires économiques et publics, elle finance et épaula les porteurs de projet de l'écosystème AgroParisTech qui s'engagent dans cette voie. Elle accompagne la création de chaires de recherche, d'enseignement et de diffusion des connaissances, finance des bourses étudiantes, incite à l'engagement solidaire et citoyen, et soutient l'entrepreneuriat.

Elle se définit comme un catalyseur d'initiatives transformantes faisant appel aux sciences du vivant.

Dans le cadre de l'initiative Entreprendre !, la Fondation soutient les projets présentés aux jurys Créativité et Maturation.

L'itinéraire Entrepreneuriat d'AgroParisTech

L'itinéraire Entrepreneuriat est le cadre proposé à tout porteur de projet de la communauté AgroParisTech pour développer son projet entrepreneurial. Cet itinéraire est formé d'un ensemble d'outils complémentaires dont les entrepreneurs peuvent bénéficier :

- Des formations et des enseignements et l'accès à des ressources (retours d'expériences, réseau, masterclass) pour gagner en compétences
- Des comités de sélection (Créativité, Maturation, Accélération) pour soutenir les projets de l'idée au marché
- Un accompagnement à 360 : technique et scientifique, stratégique, business, humain et personnalisé

L'itinéraire est porté par la Direction de la Recherche, de l'Innovation et du Transfert Technologique d'AgroParisTech et AgroParisTech Innovation, société de recherche sous contrat au service des activités de valorisation et d'innovation d'AgroParisTech, et s'appuie pour son animation sur un ensemble de partenaires privilégiés dont la Fondation AgroParisTech.

Critères d'éligibilité

- Le caractère innovant n'est pas obligatoire.
- Le projet doit se situer dans les domaines d'AgroParisTech (Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement).
- Le projet doit se situer dans le cadre des intentions et valeurs de l'établissement et de la Fondation (Protection de l'environnement et de la biodiversité, Nourrir le monde, Santé pour tous) et il peut concerner des filières équitables.
- Votre projet est porté au sein d'une équipe comprenant au moins un membre de la communauté AgroParisTech : étudiant AgroParisTech ou affilié ou tutoré par l'établissement : ingénieur, master, apprenti, mastère spécialisé, doctorant ; jeune diplômé en statut étudiant entrepreneur tutoré par AgroParisTech ; personnel administratif ou technique ou enseignant-chercheur.
- Vous avez déjà travaillé votre projet entrepreneurial mais il a encore besoin d'être approfondi.
- Votre entreprise n'est pas encore créée.
- Votre projet a besoin de moyens d'accompagnement (financements et compétences) pour poursuivre sa maturation.

Devenir lauréats Maturation c'est bénéficier de :

- **La boîte à solutions de la Fondation, à savoir :**
 - Des financements allant de 1 000€ à 5 000€, avec une moyenne accordée par projet de 3 000€.
 - Un accès à une base de données d'appels à projets externes
 - Un gage de crédibilité et de légitimité vis-à-vis des autres partenaires.
 - Des ateliers de formations, masterclass et de coaching de compétences grâce aux collaborateurs de nos entreprises partenaires mécènes et le réseau des Alumni
 - De visibilité (publication sur nos réseaux sociaux, présence à des événements etc)
 - D'un accès facilité au réseau des Alumni
- **Et intégrer l'itinéraire Entrepreneuriat, à savoir :**
 - D'un accompagnement
 - scientifique et technique via du mentorat d'enseignants-chercheurs AgroParisTech ou de chercheurs INRAE
 - stratégique et business par l'intermédiaire d'AgroParisTech Innovation
 - possible avec la méthode Business Design de Vianeo
 - à la levée de fonds

- De mises en relation avec les partenaires d'AgroParisTech liés à l'innovation (incubateurs, accélérateurs, financeurs, cabinets de conseil...)
- Du réseau de la communauté d'entrepreneurs d'AgroParisTech

Critères d'évaluation et de sélection des projets

L'évaluation du projet se fera selon les critères de sélection suivants

- La qualité de la présentation (supports de qualité et efficace, présentation enthousiasmante et préparation sérieuse).
- Le sujet (réponse à un besoin bien identifié et communiqué, état de l'art bien connu et analysé, sujet et approches innovants, sujet stratégique à fort potentiel sectoriel, engagement social et responsable fort, impact envisagé).
- L'équipe (qualité inter-personnelles, écoute, échange, profils complémentaires, rôles bien distribués, envie « contagieuse », réelle approche entrepreneuriale, mixité de l'équipe forte).
- Projet de pré-incubation (bonne perception des risques et des « trous dans la raquette », points clés à travailler durant la pré-incubation listés et définis, sollicitation spontanée des compétences d'accompagnement, objectifs sur points clés décrits et pertinents).

Calendrier de sélection

- Ouverture de dépôt des projets : **lundi 21 octobre 2024**
- Date limite de dépôt des dossiers complets : **lundi 25 novembre 2024 à midi**
- Sélection des dossiers éligibles et définition de l'ordre de passage : **jeudi 28 novembre 2024**
- Jury oral : **mardi 10 décembre 2024 matin**
- Diffusion des résultats : **dans les 2 jours suivants le jury**
- Contractualisation avec les lauréats : **décembre 2024 – janvier 2025**

Conseils :

- Il est conseillé pour les étudiants de 3ème année ingénieur, master 2, doctorant en fin de thèse de passer d'abord par le jury Maturation avant le jury Accélération.
- Pour les projets pouvant prétendre à un soutien financier, il est encouragé que le membre de la communauté AgroParisTech puisse être associé et participer au capital de l'entreprise et/ou au moins avoir une forte implication dans le projet avec des responsabilités.

Si vous avez une question, écrivez à Jeanne Leclerc (Fondation AgroParisTech) jeanne.leclerc@agroparistech.fr
et Julia LO TURCO (AgroParisTech) julia.loturco@agroparistech.fr

Avec le soutien de :

